

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20160630_16 du 30 juin 2016

Pôle culture et sports

L'an deux mille seize le trente juin , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 juin 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Danielle KESSLER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 34

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON

Objet : Attribution d'une subvention au Badminton Club d'Oullins pour la participation d'une athlète aux 31èmes Jeux Olympiques d'été

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission sport, culture, vie associative et échanges internationaux du 22/06/2016

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Du 5 au 21 août 2016 auront lieu à Rio de Janeiro au Brésil, les 31^{ème} jeux olympiques d'été. Lors de cet événement sportif mondial, une athlète sociétaire du Badminton Club d'Oullins (BACO) , Delphine Lansac, sera présente pour concourir dans sa discipline au sein de la délégation d'athlètes français.

Afin de soutenir cette participation exceptionnelle et permettre à Delphine Lansac de défendre de la plus belle des manières et au plus haut niveau les couleurs de la France, d'Oullins et de son club, la Ville souhaite s'associer à l'accompagnement que le Badminton Club d'Oullins offre à cette sportive, en octroyant à ce dernier une subvention exceptionnelle de 4 000 € (quatre mille euros).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au Badminton Club d'Oullins pour sa contribution à l'accompagnement d'une athlète aux 31èmes Jeux Olympiques d'été.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille seize le trente juin
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).